

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation Environnementale pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon N°3 sur les communes de BÈGLES et de BORDEAUX Quartier Sud.

Une enquête publique est prescrite **du lundi 12 février 2024 au mardi 12 mars 2024 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de travaux de confortement sur le système d'endiguement de Saint Jean Belcier Bègles au droit du tronçon N°3 sur les communes de Bègles et Bordeaux Quartier Sud.

Le responsable du projet est BORDEAUX MÉTROPOLE – Esplanade Charles de Gaulle 33045 BORDEAUX Cedex. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Monsieur Philippe KERLAN au tél : 05 56 99 76 38.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Bègles et de Bordeaux Quartier Sud aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'État en Gironde www.gironde.gouv.fr rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2024 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : ddtm-spe2@gironde.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'État en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur **à la Mairie de Bègles, siège de l'enquête**. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Gérard CHARLES Officier Général 2ème section, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations **à la Mairie de**, selon le calendrier ci-après:

- **lundi 12 février 2024 de 09h00 à 12h00 à la Mairie de Bordeaux Sud**
- **mardi 20 février 2024 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Bègles**
- **mardi 27 février 2024 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Bordeaux Sud**
- **mercredi 06 mars 2024 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Bègles**
- **lundi 11 mars 2024 de 14h00 à 18h00 à la Mairie de Bègles**
- **mardi 12 mars 2024 de 14h00 à 17h00 à la Mairie de Bordeaux Sud**

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Bègles et de Bordeaux Quartier Sud, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.